

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_05\_005

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, mercredi 13 mai 2026.

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHO, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET  
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU  
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID

*Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.*

**TARIFS DE LOCATION DES SALLES CULTURELLES DE MAUGES SUR LOIRE**

Madame M-C. GUIBERTEAU, adjointe en charge de la Culture, explique que la tarification de location des salles culturelles (Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, Centre culturel de Montjean-sur-Loire et Théâtre des Rêveries de Saint Laurent-de-la-Plaine) a été revue avec l'application d'une hausse de 1,3 %.

Pour rappel, ci-dessous, les tarifs appliqués pour l'année 2025/2026 :

Utilisateurs	Centre culturel de Montjean		Théâtre des Rêveries
	Journée/spectacle	Journée/répétition	Journée/spectacle
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	281 €	70 €	109 €
Associations hors Mauges-sur-Loire	345 €	87 €	109 €
Artistes de Mauges-sur-Loire dans le cadre d'une exposition			
Entreprises / Associations à but lucratif	475 €	120 €	186 €
Troupes de théâtre professionnelles	345 €	87 €	109 €
Particuliers de Mauges-sur-Loire	345 €	87 €	186 €
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	475 €	118 €	254 €

Utilisateurs	ABBAYE								
	Auditorium			Caves	Aragon		Caves + Auditorium + Aragon	Chapitre + Mauron + Joachim du Bellay	Shooting photos – vidéos promotionnelles – coût horaire
	Journée/spectacle	Journée/répétition	Demi-journée	Journée	Journée	Demi-journée			
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	309 €	78 €	154 €	124 €	63 €	35 €	437 €	300 €	Gratuit
Associations hors Mauges-sur-Loire	433 €	108 €	216 €	186 €	105 €	58 €	586 €	367 €	30 €
Artistes de Mauges-sur-Loire dans le cadre d'une exposition	-	-	-	Gratuit	-	-	-	Gratuit	Gratuit
Entreprises / Associations à but lucratif	863 €	216 €	472 €	370 €	189 €	105 €	1 137 €	598 €	30 €
Troupes de théâtre professionnelles	863 €	216 €	472 €	370 €	189 €	105 €	1 137 €	598 €	30 €
Particuliers de Mauges-sur-Loire	863 €	216 €	472 €	370 €	189 €	105 €	1 137 €	598 €	-
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	1 182 €	296 €	591 €	506 €	259 €	143 €	1 558 €	820 €	-

\* Pour les associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire, le principe de gratuité s'applique dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de leur activité principale et régulière.

- Pour les réunions des associations (assemblée générale, réunion de préparation, de bilan d'une manifestation, etc.).

- Pour la réalisation de spectacle ou de représentation dans la continuité de leur activité régulière (gala de danse, représentation de théâtre) dès lors que ce sont seulement des amateurs sur scène.

Le principe de gratuité ne s'applique que pour les 2 premières occupations calendaires pour l'organisation d'une animation sur Mauges-sur-Loire (organisation de loto, concours de belote, thé dansant, soirée spectacle, etc.), hors du cadre précédemment cité.

VU l'avis favorable de la commission Culture, en date du 6 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal, en date du 7 mai 2026 ;

*Monsieur Samuel BELANGER arrive à 20h34.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :



<b>Oui</b>	<b>58</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>64</b>

**DÉCIDE DE :**

➤ Approuver les nouveaux tarifs des salles culturelles de Mauges-sur-Loire applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

Utilisateurs	Centre culturel de Montjean		Théâtre des Rêveries
	Journée/spectacle	Journée/répétition	Journée/spectacle
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	285 €	71 €	110 €
Associations hors Mauges-sur-Loire	349 €	88 €	110 €
Entreprises / Associations à but lucratif	481 €	122 €	188 €
Troupes de théâtre professionnelles	349 €	88 €	110 €
Particuliers de Mauges-sur-Loire	349 €	88 €	188 €
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	481 €	120 €	257 €

Utilisateurs	Abbaye								
	Auditorium			Caves	Aragon		Caves + auditorium + Aragon	Chapitre + Mauron + J. du Bellay	Shooting photos – vidéos promotionnelles – coût horaire
	Journée/spectacle	Journée/répétition	Demi-journée	Journée	Journée	Demi-journée			
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	313 €	79 €	156 €	126 €	64 €	35 €	443 €	304 €	Gratuit
Associations hors Mauges-sur-Loire	439 €	109 €	219 €	188 €	106 €	59 €	594 €	372 €	30 €
Artistes de Mauges-sur-Loire dans le cadre d'une exposition	-	-	-	Gratuit	-	-	-	Gratuit	Gratuit
Entreprises / Associations à but lucratif	874 €	219 €	478 €	375 €	191 €	106 €	1 152 €	606 €	30 €
Troupes de théâtre professionnelles	874 €	219 €	478 €	375 €	191 €	106 €	1 152 €	606 €	30 €
Particuliers de Mauges-sur-Loire	874 €	219 €	478 €	375 €	191 €	106 €	1 152 €	606 €	-
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	1 197 €	300 €	599 €	513 €	262 €	145 €	1 578 €	831 €	-

\* Pour les associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire, le principe de gratuité s'applique dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de leur activité principale et régulière.

- Pour les réunions des associations (assemblée générale, réunion de préparation, de bilan d'une manifestation, etc.).

- Pour la réalisation de spectacle ou de représentation dans la continuité de leur activité régulière (gala de danse, représentation de théâtre) dès lors que ce sont seulement des amateurs sur scène.

Le principe de gratuité ne s'applique que pour les 2 premières occupations calendaires pour l'organisation d'une animation sur Mauges-sur-Loire (organisation de loto, concours de belote, thé dansant, soirée spectacle, etc.), hors du cadre précédemment cité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le



ID : 049-200054336-20260521-DL\_2026\_05\_005-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Nombre de conseillers : 65*

*Nombre de présents : 56*

*Nombre de votants : 64*

*(dont 8 pouvoirs)*

Signé le 26 mai 2026

Le Maire

Gilles PITON